Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260720-D202641-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/41

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 11
Conseillers ayant pris part au vote : 11
Date de convocation : 01/07/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal, dûment convoqué, réuni le Mardi 07 juillet 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18h30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Marie-Louise PETITBON, excusée ; Emmanuelle LE STUM, excusée ; Agnès MARTIN, excusée et Cyrille LAGRANGE, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Aude BOURHIS

Objet – Aire de Jeux – Validation de devis

Présentation : Isabelle KERVAREC

VU *le devis de l'entreprise Arbor Ethique pour l'acquisition et l'installation d'une structure d'aire de jeux ;*

CONSIDERANT *que la commission Affaires scolaire réunie le jeudi 18 juin a étudié les offres proposées ;*

Isabelle KERVAREC, Adjointe aux affaires scolaires, aux affaires sociales, à l'enfance et la jeunesse, propose l'acquisition et l'installation d'une structure d'aire de jeux pour remplacer un module arrivé en fin de vie.

Ainsi, elle présente aux membres du Conseil municipal le devis de l'entreprise Arbor Ethique d'un montant de 12 316,76 € HT soit 14 780,11 € TTC.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après avoir entendu l'exposé de Madame KERVAREC Isabelle, et en avoir délibéré**,**

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260720-D202641-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

par : 11 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise Arbor Ethique pour l'acquisition et l'installation d'une structure d'aire de jeux d'un montant de 12 316,76 € HT soit 14 780,11 € TTC ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 20 juillet 2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN